



Classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes

Infrastructures routières et lignes ferroviaires à grande vitesse

Tronçon d'infrastructure classé

Catégorie	Largeur de secteur affectée par le bruit
Catégorie 1 (10 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)	Largeur 300m
Catégorie 2 (10 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)	Largeur 200m
Catégorie 3 (10 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)	Largeur 100m
*** *** **	Largeur 50m
*****	Largeur 10m

Zone d'exposition au bruit

Secteur affecté par le bruit

Lignes ferroviaires conventionnelles et lignes de tramway

Tronçon d'infrastructure classé

Catégorie	Largeur de secteur affectée par le bruit
Catégorie 1 (10 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)	Largeur 300m
Catégorie 2 (10 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)	Largeur 200m
Catégorie 3 (10 dB(A) Niveau sonore au point de référence en période diurne)	Largeur 100m
*** *** **	Largeur 50m
*****	Largeur 10m

Zone d'exposition au bruit

Secteur affecté par le bruit

Commune

Arondissement

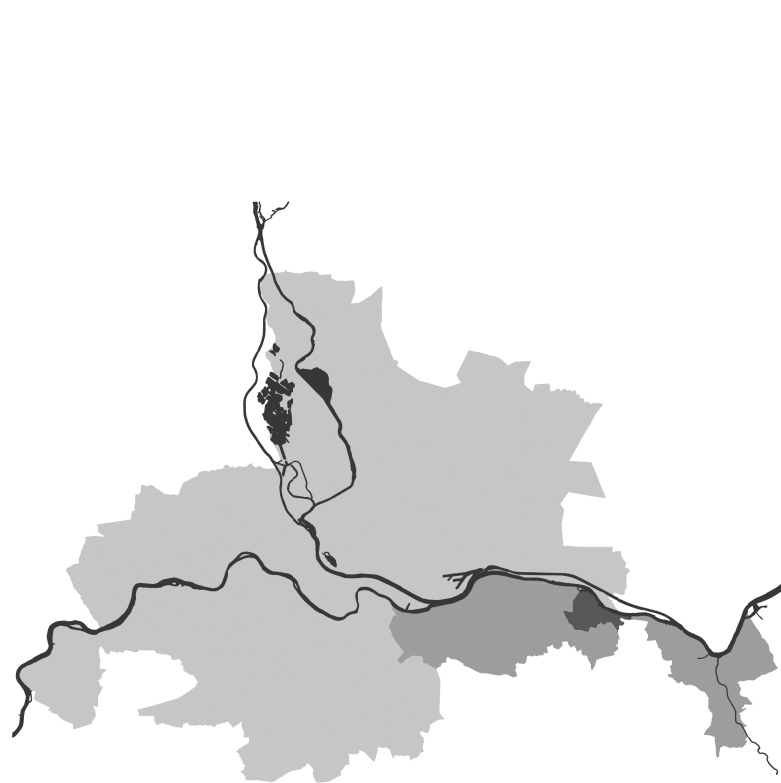
PLAN LOCAL
D'URBANISME
& DE L'HABITAT

DECLINAISON
COMMUNE

MISE A JOUR N°6
2023

VERNAISON

ANNEXE
C.4.4.2 - Voies bruyantes
Echelle : 1/5000



Valeur réglementaire limitée à l'intérieur du périmètre de la commune

OPIL LOCAL, VOIES BRUYANTES, P. OFFICIEL, VERNASON 131_12089